

Les cinq faits qui ont marqué une année de crise migratoire à la frontière franco-italienne

par [Alice Rousselot](#) le 28/12/2017, à 19h29



L'actualité ayant trait à la gestion de l'afflux de migrants à la frontière franco-italienne a assurément ponctué 2017. Retour sur une année de procès, de batailles politiques... et de statu quo

1- Une année de procès

2017, d'un point de vue des citoyens solidaires, c'est un peu l'année des procès. Ou, du moins, des jugements de faits antérieurs. À commencer par celui de la figure emblématique du mouvement d'aide aux migrants dans la vallée de la Roya: le médiatique Cédric Herrou. Le tribunal correctionnel de Nice tranchera une première fois en février: 3000 euros d'amende avec sursis. Mais le procureur de Nice, Jean-Michel Prêtre, ayant fait appel de cette décision, c'est à une nouvelle juridiction – la cour d'appel d'Aix-en-Provence – que le sort de l'agriculteur est finalement confié. La peine est moins anecdotique: quatre mois de prison avec sursis, assortis de l'injonction de payer 1000 euros de dommages et intérêts à la SNCF pour l'occupation illicite du domaine des Lucioles, à Saint-Dalmas-de-Tende.

Parmi les procès à haute portée symbolique, on compte également celui de «*la brochette de papis-mamie*», comme furent apostrophés René Dahon, Françoise Gogois, Daniel Oudin et Gérard Bonnet (certes retraités) lors de leur arrestation en janvier, alors qu'ils transportaient six réfugiés. Le tribunal de Nice les condamne à verser 800 euros d'amende avec sursis chacun pour «aide à la circulation».

Une décision interjetée en appel. Le chercheur niçois Pierre-Alain Mannoni, lui, est accusé d'avoir transporté trois Érythréennes (blessées) entre la vallée de la Roya et Nice. La cour d'appel sera une fois encore plus sévère que le tribunal correctionnel: quatre mois de prison avec sursis (alors qu'il avait été relaxé en première instance). Indignation dans les rangs des associations de défense des droits de l'Homme. Et dans la bouche de l'accusé lui-même: «*Je suis tombé de très haut. Je ne comprends pas ce drôle de signal que la justice donne à ses citoyens*», avait-il ainsi commenté.

D'autant que cette décision tranche alors avec celle du tribunal d'Imperia, en Italie, qui relaxe pour sa part le Cagnois Félix Croft, en avril. 40 mois de prison planaient pourtant sur sa tête – pour «aide à l'immigration clandestine». Jugée en avril en France, l'Italienne Francesca Peirotti n'aura pas la même chance. Pour cette salariée de l'association niçoise «Habitat & citoyenneté», accusée d'avoir pris en charge huit Tchadiens et Érythréens, ce sera 1.000 euros d'amende.

Une peine jugée clémente par son conseil, Me Zia Oloumi, au regard des huit mois de prison avec sursis requis par le Parquet. Interjetée – tout de même – en appel.

2017, c'est aussi l'année des blâmes pour... le préfet! Le tribunal administratif, saisi par les associations d'aide aux migrants, condamne en effet Georges-François Leclerc en mars, puis en septembre, pour violation du droit d'asile. Et enjoint l'administration à enregistrer les demandes de migrants renvoyés de manière expéditive.

Cette double décision sonne comme une victoire pour les associations. Qui ont pris le parti, en cours d'année, de changer leur stratégie. Usant désormais, elles aussi, d'armes juridiques. Aussi les opérations d'escorte de migrants jusqu'à la Plateforme d'accueil des demandes d'asile, à Nice, ont-elles également émaillé l'année.

2- La grogne monte en Italie

L'annonce de la possible ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour une trentaine de (mineurs) migrants dans le quartier touristique de la Marina, à Vintimille, met le feu aux poudres. Pour les habitants de la ville frontalière, c'en est assez. 300 personnes, convaincues pour diverses raisons que ni l'Italie, ni Vintimille, ne sont en mesure de gérer seules la situation – d'ordre international – manifestent dans la rue. Fait très rare en Italie; preuve que la soupape n'est pas loin d'exploser.

«On ne voit jamais d'actions mises en place. On met ces pauvres gens dans des camps où ils ne font qu'attendre. Forcément, ils s'ennuient et errent dans la ville», résumait alors une riveraine, soucieuse que l'image de la ville ne se dégrade pas plus encore. Pour les plus politisés, les choses sont pour une fois très simples : ce n'est pas parce que la France a fermé ses frontières que l'Italie voisine doit pour autant prendre en charge ce qu'ils définissent comme une «invasion». Le projet sera finalement abandonné. En novembre, entre 150 et 200 personnes manifestent de nouveau à Vintimille, demandant *«plus de sécurité et l'expulsion immédiate de tous les migrants qui n'ont pas le droit de rester en Italie»*.

L'ambiance est alors moins familiale que lors de la première mobilisation. Le maire de la ville, Enrico Ioculano – qui a toujours clamé que la gestion de la crise migratoire ne faisait pas partie de ses compétences – commence simultanément à recevoir des menaces de mort. *«Je trouve que le climat est intolérable. Si je comprends qu'un citoyen ordinaire puisse m'attribuer la responsabilité de la situation migratoire puisque je représente l'institution la plus proche, je ne peux en aucun cas justifier la manipulation politique»* déclarait-il. De part et d'autre de la frontière, les politiques de tout bord font union sacrée pour le soutenir. Mais la situation, devenue insoutenable, n'en reste pas moins sur un statu quo.

3- Deux associations en opposition

Pour faire obstruction à l'association «Roya citoyenne», à la fois omniprésente et – pour certains – trop militante en faveur de l'aide aux migrants, une autre association, diamétralement opposée, s'est montée en juin 2017. Son nom? «Défendre la Roya». Et si la structure affiche alors partout sa volonté «de défendre les habitants de la Roya, leur cadre de vie, leur histoire, leur patrimoine et leur territoire. De représenter les

habitants de la vallée auprès des collectivités locales et territoriales», la première action revendiquée est très ciblée. Et pour cause : elle consiste à tout tenter pour faire disparaître l'association rivale.

Soutenue par l'ancien candidat aux Législatives apparenté FN, Olivier Bettati, l'équipe envoie ainsi «Roya citoyenne» en justice le (vendredi) 13 octobre. Dans l'espoir que le juge des référés la dissolve. En cause : le fait que «Roya citoyenne» se soit dévoyée de ses principes originels. «Nous l'avons montée pour préserver notre cadre de vie et défendre l'intercommunalité.

Cela s'est terminé par l'intégration de la Roya dans la Carf en 2014. Mais l'association a été réactivée, avec les mêmes statuts... et un nouvel objectif. Celui de «défendre les intérêts des citoyens du monde», exposait ainsi Patrick Feneau, l'un des fondateurs de «Roya citoyenne» – lors d'une réunion publique de «Défendre la Roya», organisée à Breil quelques jours avant le procès. Mais la justice niçoise estime, après délibération, que la procédure intentée contre «Roya Citoyenne» repose sur un «fondement juridique hasardeux».

«Défendre la Roya» se voit contrainte à verser à sa rivale 5000 euros de dommages et intérêts. Du côté des perdants, on parle de «honte». Car pour le responsable, Eric Payet-Maugeron, un ancien de la Police aux frontières, la situation demeure critique : « La Roya n'est pas le lieu de passage naturel des flux d'immigration, mais l'organisation de M. Herrou a tout bouleversé. Ils viennent chercher des migrants, les conduisent à la gare de Breil pour qu'ils se rendent à Nice. La réalité est que sur 80 migrants, quatre font des demandes d'asile et 76 sont dans la nature. Les habitants sont à bout. Il y a impact sur l'immobilier, sur le tourisme... On demande seulement que les gens respectent la loi ». Lois françaises contre lois européennes, chacun s'appuie sur une juridiction différente. Et contradictoire. D'un point de vue extérieur à la Roya, la guerre des associations paraît cacher la réalité du problème. La crise migratoire en elle-même. Elle aura pourtant fait éclater au grand jour les graves dissensions qui excitent la vallée.

4- Ces politiques qui sont venus cette année

En règle générale, les politiques, qui se sont rendus au poste frontière, étaient favorables à un durcissement des contrôles. À l'instar de François Baroin (LR), venu en tant que porte-parole de Nicolas Sarkozy en octobre. Ou de l'ancien patron de la Région Paca, Christian Estrosi (LR), venu début janvier sur les lieux. Même cas de figure pour le candidat déçu à la présidentielle François Fillon (LR), en déplacement aux bureaux de la Police aux frontières quelques jours plus tard. Ainsi que pour Marine Le Pen (FN), autre candidate battue à la présidentielle qui s'était déplacée à Menton un petit mois après son concurrent. Les défenseurs de la cause des migrants, quant à eux, ont davantage privilégié la vallée de la Roya. Sont ainsi venus soutenir les solidaires José Bové (EELV) en juillet. Ainsi que Philippe Poutou (NPA) en septembre. Quant à Eric Coquerel (FI) et Esther Benbassa (EELV), très favorables à la suppression du délit de solidarité, ils se sont rendus... aux deux points stratégiques!

5- Une peine record pour un passeur

Un Tunisien a écopé, en novembre, de cinq années d'emprisonnement. Une peine record pour avoir fait passer des dizaines d'étrangers en situation irrégulière. En 2017, la violence et la détermination de tels passeurs ont été globalement constatées.